

Lettre aux habitants

Édito du Maire

Chères Frotéennes et Chers Frotéens,



Certes avec un peu d'avance, l'été est déjà arrivé.

Pour notre commune, cette période est aussi celle des animations et les occasions de sortir vont être nombreuses. Après la traditionnelle Fête des Voisins dont le succès est toujours au rendez-vous, les marchés du dimanche

ont également retrouvé leur place. Je vous invite à nous y rejoindre en toute convivialité et selon une nouvelle formule : tous les 1ers dimanches à partir de 9h et jusqu'à 15h avec une restauration assurée sur place.

Vous découvrirez ci-après les autres temps forts à venir avec la « Faites de la Musique » et une soirée animée le samedi 24 juin mais aussi un moment inédit de cinéma en plein air à l'aérodrome le vendredi 28 juillet en soirée.

Je trouve ici l'occasion de vous apporter un éclairage sur ce projet d'implantation d'antenne radiotéléphonique sur notre commune. L'évolution technologique ne doit aucunement se faire au détriment de notre environnement et surtout ne pas être utilisée comme un prétexte pour faire n'importe quoi.

Vous comprendrez notre étonnement et notre réaction afin de ne pas tolérer une telle antenne plantée au milieu de la plaine de Frotey et visible à des kilomètres à la ronde, depuis tous nos espaces naturels : le Sabot bien sûr mais aussi, la Motte et le plateau de Cita.

Vous pouvez compter sur notre détermination et notre mobilisation. Nous restons à votre écoute pour vous apporter tout complément sur ce sujet.

Je vous souhaite un bel été.

Le Maire

Christophe TARY



Conseil Municipal

Les procès-verbaux ainsi que les délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur le site internet de la commune www.frotey-les-vesoul.fr

Rencontre avec...

Louise BENARD et Alexis KNAUS, orthophonistes

• Pouvez-vous vous présenter et nous dire votre parcours professionnel ?

LB : Je suis Louise BENARD, orthophoniste en libéral à Frotey-lès-Vesoul. L'orthophonie est ma première formation. Originaire du Nord, j'ai, pour ma part, effectué un parcours assez classique durant lequel j'ai préparé les concours d'entrée qui m'ont amenés à Besançon et dans la Franche-Comté.

AK : Je suis Alexis KNAUS, orthophoniste en libéral. Je suis arrivé à l'orthophonie tardivement puisqu'il s'agit d'une reconversion. J'étais chanteur lyrique professionnel, pendant 10 ans environ, après l'équivalent d'une licence aux Beaux-Arts. Ce sont les études au centre de formation en orthophonie de Besançon qui m'ont amenées à découvrir et à m'installer dans cette belle région.

• Pourquoi avoir choisi Frotey-lès-Vesoul pour implanter votre activité ?

AK : Avec ma collègue, nous avons bénéficié d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul afin de nous aider à financer nos études. Ce dispositif nous a engagé ensuite à nous installer durant 4 ans minimum dans une commune de l'agglomération. La recherche d'un lieu adapté à notre activité nous a conduit à l'ancienne Maison des Associations de Frotey-lès-Vesoul qui correspondait en tous points à nos besoins, le charme en plus ! Nous avons eu la chance d'être accompagnés par la Mairie qui a rénové et adapté le rez-de-chaussée pour pouvoir accueillir notre patientèle dans les meilleures conditions.

LB : Nous souhaitions tous deux rester dans cette région à la suite de nos études et, comme l'a dit Alexis, nous étions tenus de nous installer dans la communauté d'agglomération de Vesoul à la suite de nos études. Nous sommes donc partis à la recherche d'un local. Nous avons choisi l'ancienne Maison des Associations pour les perspectives de travail qu'elle nous offrait. Il était très important pour nous et le bon accueil de notre future patientèle de travailler dans un environnement chaleureux. La Maison des Associations et la Mairie nous ont apporté cela !

• Un an après votre arrivée, quelles sont vos perspectives ?

AK : Nous sommes beaucoup sollicités et nous nous excusons pour les difficultés à nous joindre. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre toutes les demandes et les suivis prennent du temps. Nous sommes également intervenus dans plusieurs services du Groupe Hospitalier de Vesoul ainsi que dans d'autres structures de l'agglomération, ce qui est très intéressant en complément de notre travail en libéral.

De plus, mon parcours professionnel m'a amené à prendre en soin certaines pathologies, m'appuyant sur mon expérience au bénéfice de l'orthophonie.

Nous allons donc poursuivre notre activité au sein du cabinet en tant de répondre, au mieux et selon nos capacités, aux besoins des personnes qui nous contactent.

LB : En effet, le manque d'orthophonistes dans les environs nous amène à gérer une forte demande à laquelle nous ne pouvons pas toujours répondre malheureusement. Nous essayons également de travailler dans les meilleures conditions possibles pour nos patients et ne pouvons prévoir la durée des prises en soin. Notre activité se poursuit donc sereinement et nous espérons pouvoir répondre au mieux aux demandes des personnes selon nos possibilités.

Marché de producteurs locaux, votre rendez-vous mensuel



Le Marché de producteurs locaux a repris le 7 mai dernier et sera désormais présent **chaque 1^{er} dimanche du mois, de 9h à 15h**.

Il est possible de se restaurer le midi sur place et des animations ponctuelles viendront enrichir le marché.

Sur le parking des écoles. Renseignements au 03 84 75 07 45.



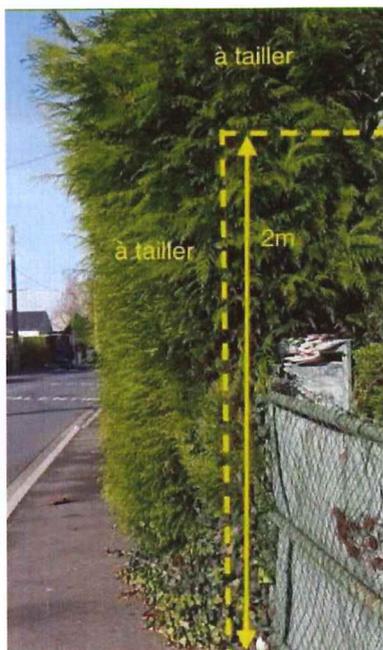
Carte Avantages Jeunes

Vous êtes collégien(ne) ou lycéen(ne) ? La municipalité vous offre votre Carte Avantages Jeunes 2023-2024.

Il suffit pour cela de s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie en communiquant vos nom, prénom, date de naissance, situation scolaire, adresse postale et adresse mail. Une photo d'identité sera également demandée.



Végétation débordante



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle
pour le bien-être et la sécurité de tous !**



Civisme, quelques rappels

Bruits de voisinage - Horaires

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers, susceptibles de créer une **gêne pour le voisinage**, sont autorisés :

Les jours ouvrables : **de 9h à 12h et de 14h à 19h30**

Les dimanches et jours fériés : **de 10h à 12h**



Déjections canines

Promener son chien en respectant les autres, c'est ramasser les déjections de son animal, en particulier devant les habitations !

Stationnement

Les trottoirs sont faits pour la circulation des piétons **en toute sécurité**, dont particulièrement les parents avec une poussette, les enfants qui se rendent à l'école à pied, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Il est **strictement interdit** de stationner son véhicule sur un trottoir **bordé d'une ligne jaune**.



Restrictions des usages de l'eau



Depuis le 23 mars 2023, le Préfet de la Haute-Saône a pris un arrêté préfectoral limitant provisoirement les usages de l'eau et qui est toujours en vigueur.

Ainsi, il est interdit par exemple :

- d'arroser les pelouses,
- d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pots (sauf si utilisation du goutte à goutte, sans contrainte horaire, sauf pour les végétaux plantés en pleine terre depuis moins de 3 semaines,
- d'arroser les jardins potagers (interdit entre 11h et 18h),
- de remplir les piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³ (sauf 1^{ère} mise en eau, si le chantier avait débuté avant les premières restrictions),

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Voici la liste des mairies équipées de dispositifs de recueil, où vous pouvez effectuer vos demandes de Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport, les plus proches de Frotey-lès-Vesoul et leurs délais de rendez-vous :

- Mairie de Vesoul et la Maison France Services aux Rêpes (26 jours)
- Mairie de Port-sur-Saône (0 jour)
- Mairie de Vaivre-et-Montoille (4 jours)
- Mairie de Saulx (sans rendez-vous)

Les coordonnées ainsi que la liste complète des mairies sont à votre disposition auprès du secrétariat de Mairie.

Pré-demande à effectuer sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>



Enfin 16 ans ? Fais-toi recenser



Tu es français ou de double nationalité ?

Fais-toi recenser dans ta Mairie avec tes **pièces d'identité françaises et 2^{ème} nationalité** et le livret de famille de tes parents.

Ensuite tu seras convoqué pour ta **Journée Défense et Citoyenneté, 8 à 12 mois plus tard** où tu obtiendras ton **certificat de participation** indispensable **pour le permis de conduire, BAC, CAP, concours...**

Inscription sur les listes électorales

Quand vous déménagez, l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique, c'est à vous de faire la démarche auprès de la Mairie de votre nouveau domicile, soit en vous rendant au secrétariat avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, soit par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les jeunes qui se seront fait recenser à leur 16^{ème} anniversaire, seront inscrits d'office sur les listes à 18 ans.



Cela s'est passé à Frotey...

Repas des Aînés – 22 janvier 2023



Cérémonie commémorative – 8 mai 2023



Restitution balades thermographiques – 31 mars 2023



Fête des Voisins – 26 mai 2023

Les habitants des quartiers du Clos Martin, du Village et du Sabot se sont retrouvés pour un moment de convivialité lors de la Fête des Voisins, dont l'apéritif était offert par la municipalité.



À venir

Faîtes de la Musique

Samedi 24 juin 2023 de 17h à minuit – Stade Municipal
Scène ouverte, concert
À partir de 22h, ambiance flash-back et show laser

Vide-greniers

Dimanche 25 juin 2023 de 8h à 18h – Stade Municipal
Organisé par l'US Frotey
Inscription auprès du secrétariat de Mairie jusqu'au 22/06
Buvette - restauration

Cinéma de plein air (gratuit)

Vendredi 28 juillet 2023 à 21h30 – Aérodrome de Frotey
Film : Top Gun Maverick
Apportez votre fauteuil et votre pique-nique !

Tour Alsace (épreuve cycliste)

Vendredi 28 juillet 2023
Passage prévu vers 13h45 à Frotey-lès-Vesoul
Sens Quincey>Frotey>Vesoul (passage à niveau)
Étape 3 Vesoul – La Planche des Belles Filles

Le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge »

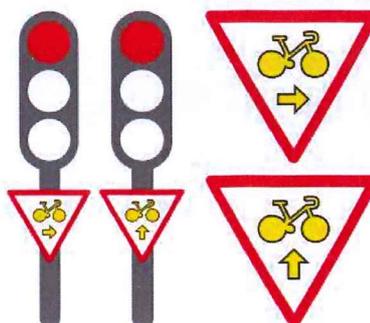


Cette signalisation installée sur les feux tricolores rue Marcel Rozard autorise le cycliste à franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, **sous réserve de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons.**

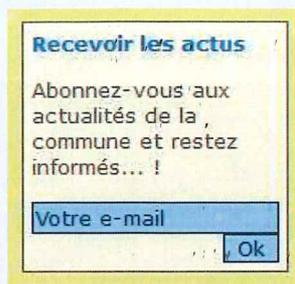
Cette autorisation n'est valable que pour la direction indiquée par une flèche sur le panneau.



Les cyclistes ne sont jamais prioritaires sur les autres usagers (piétons et véhicules motorisés).



Être informé sur les actualités et alertes de son village ? C'est simple !



Je m'inscris sur le **site internet** de ma commune à l'adresse suivante : **www.frotey-les-vesoul.fr** en renseignant mon adresse mail dans la **rubrique « recevoir les actus »**. Ainsi je recevrai toutes les actualités directement sur ma messagerie électronique.



Je télécharge gratuitement l'**application PanneauPocket** (disponible sur Play Store, Google Play ou AppStore), puis je sélectionne « **Frotey-lès-Vesoul** ». Les informations, messages ou alertes de la commune me seront **notifiés directement sur mon mobile** (ou ma tablette) sous la forme d'un panneau lumineux.



Nouveau !

La Mairie a désormais sa page Facebook officielle! Vous pourrez y retrouver les actualités, informations et manifestations en tapant :
Mairie de Frotey-lès-Vesoul
N'hésitez pas à liker, contribuer, partager!

État civil

Naissances :

- Marius LHENRY, né le 2 janvier 2023
- Charly LAMOTTE, née le 20 mai 2023

Mariages :

- Sylvain LEMIERE et Marjorie THIERRY, mariés le 22 avril 2023
- Steven CHRISTINY et Adeline FAIVRE, mariés le 27 mai 2023

Décès :

- Ginette BOLIS née FERRERO, décédée le 27 janvier 2023
- Roger BULLOZ, décédé le 2 avril 2023
- Aimé VIGNERON, décédé le 19 mars 2023
- Yvonne BERNARD née TABOUREY, décédée le 6 avril 2023

Secrétariat de Mairie

Jours et heures d'ouverture : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi, de 8h30 à 16h (sans interruption) – **Fermé au public les mardis après-midi**



03 84 75 07 45



frotey-les-vesoul@vesoul.fr



www.frotey-les-vesoul.fr